LE PERRÉON Mariage

Félicitations à Jérémy et Élise



Photo Progrès/André PERREON

Le maire Jean-Charles Perrin a célébré, le samedi 30 août, le mariage de Jérémy Savignat, manager ACR né le 23 juin 1988, avec Elise Mourey, chef de marques née le 27 février 1990. Le couple est domicilié à Paris (17e).

Naissances Mariages de votre commune! Toutes les photos sur leprogres.fr



AVIS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique - sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de

Jassans-Riottier et visant à autoriser la réalisation d'un projet hôtelier et de réception au sein du parc du Château de Cillery sis à Jassans-Riottier

Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme concernent principalement des évolutions relatives au PADD, au règlement, au zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation.

zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation. Le siège de l'enquête se situe dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Monsieur Denis SIDOT a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision n°E19000122/69 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon en date du 16 mai 2019
L'enquête sera ouverte le mercredi 4 septembre 2019 à 8h30 pour une durée de 31 jours, soit jusqu'au 4 octobre à 17h30.

Lla avis portant les indications mentionnées à l'article R 123 9 du code

duree de 31 jours, soit jusqu'au 4 octobre a 1/n30. Un avis portant les indications mentionnées à l'article R 123.9 du code de l'environnement est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans les départements du Rhône et de l'Ain :

- Le Progrès Le Patriote

Cet avis est également publié par voie d'affichage à la mairie de Jassans-Riottier, sur les panneaux d'information municipale ainsi que dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (15) quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces affichages seront conformes en termes de dimensions à celles fixées à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012.

Du 4 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier aux heures habituelles d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles

d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles notamment liées aux fêtes : - en mairie de Jassans Riottier 333, rue de la Mairie : Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, Samedi de 10h00 à 12h00 - à la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. La consultation gratuite du dossier d'enquête version numérique se fera à partir des postes informatiques à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et comportant la version numérique mise en ligne : - en Mairie de 01480 Jassans-Riottier - 333, rue de la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiquées

- en Marre de 01480 Jassans-Hiottier - 333, rue de la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiquées - dans les locaux administratifs de la CAVBS, (accès à l'accueil au 1ier étage) 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Sur le site internet : www.agglo-villefranche.fr.
Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que le registre dématérialisé pourront être consultés sur le site internet

http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepubli-

application des tarifs votés par le conseil communautaire et mentionnés dans la délibération n° 08/116 du 27 octobre 2008. Le demandeur devra

dans la deliberation n° 08/116 du 2/ octobre 2008. Le demandeur devra s'acquitter de cette somme avant tout envoi du dossier d'enquête. Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenu à sa dispositions à la mairie de Jassans-Riottier.

Toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur aux adresses et l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur aux adresses et l'entre de l'enquête devra être adressée à l'entre de l'enquête de l'enquête de l'enquête de l'enquêteur aux adresses et l'entre de l'enquêteur et l'enquêteur et l'enquêteur et l'enquêteur et le l'enquêteur et l'enquêteur et

suivantes

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115, rue Paul Bert - 69400 - Villefranche-sur-Saône et/ou - Mairie de 01480 Jassans-Riottier, 333, rue de la Mairie

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net Ou faire part de ses remarques sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse vivisets :

http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepubli-

Le public, sur ce même registre dématérialisé, aura la possibilité de consulter les observations déjà déposées. Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie

- Le commissane-Projecteur se tierior à la disposicion de Jassans-Riottier pour recevoir ses observations Mercredi 4 septembre 2019 de 13h00 à 16h00 ; Vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ; Vendredi 4 octobre de 14h30 à 17h30.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête aux heures habituelles d'ouverture, dans les lieux précités à l'article 5 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

soir jasqu'au de Cottoble 20 linclus. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés au siège de la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône : www.agglo-villefranche.fr et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020

inclus.
Les informations relatives au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain MICHEL, responsable du service aménagement de l'espace à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône. Tel : 04.74.68.23.08. Le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, a compétence pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Saint-Priest et de Bron

Restructuration et extension de l'ensemble commercial "Porte des Alpes" (avec construction d'un centre commercial, d'un strip mall et d'un parking silo et démolition de plusieurs bâtiments)

Enquête publique du 2 septembre 2019 au 2 octobre 2019 inclus Par arrêté N° A_2019_0840 du 16/07/2019, Monsieur le Maire de Saint-Priest a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire relatif à la restructuration et l'extension de l'ensemble commercial "Porte des Alpes" (avec construction d'un centre commercial, d'un strip mall et d'un parking silo et démolition de plusieurs bâtiments) sur les Communes de Bron et

Saint-Friest. A cet effet, et par décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon n°E19000115/69 du 16/05/2019, Monsieur Michel Correnoz a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Durant toute la période de l'enquête publique, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, sera mis à disposition du public :

à la Mairie de Bron: Direction de la Cohésion et du Développement

Urbain 152 bis, avenue Franklin Roosevelt, le lundi de 8h00 à 17h15 et du mardi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

- à la Mairie de Saint-Priest: Accueil de la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial, Hôtel de Ville Place Charles Ottina, du

lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30. Il sera également consultable et téléchargeable sur le site du registre dématérialisé: https://www.registre-dematerialise.fr/1453. Le Commissaire-Enquêteur recevra le public lors des permanences

- à la Mairie de Bron :
- le jeudi 12 septembre de 14h00 à 17h00
 le mardi 24 septembre de 9h00 à 12h00

- le mardi 24 septembre de 91100 à 121100 le jeudi 5 septembre de 9100 à 12100 le mardi 17 septembre de 9100 à 12100 le mercredi 2 octobre de 14100 à 17100

Les observations et propositions du public seront consignées sur les registres d'enquête déposés dans les deux mairies. Elles pourront également être adressées, par courrier à l'attention du Commissaire-Enquêteur, aux deux mairies, aux adresses indiquées

Commissaire-Enquêteur, aux deux mairies, aux adresses indiquées ci-dessus. Elles pourront aussi être déposées sur le registre dématérialisé ou envoyées à l'adresse électronique enquete-publique-1453@registre-dematerialise.fr.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur adressera, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées au Maire de Saint-Priest. Ce dernier se chargera de transmettre une copie des dits-documents au Maire de Bron ainsi qu'au pétitionnaire.

Le rapport et les conclusions pourront être consultés pendant un an dans les Mairies de Saint-Priest et de Bron ainsi que sur leur site internet.

Gilles GASCON, Maire

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Aux termes d'un acte SSP établi à Chazav d'Azerques en date du 01/09/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CAP VITAL LYON NORD, Siège social : 5, rue Marius Berliet, Chazay d'Azergues Commerce spécialisé d'articles médicaux et (69380) Objet : orthopédiques Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 7 500 euros Admission aux assemblees et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité associe peut participer aux assemblees sur justilication de son identite et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : L'agrément pour toute cession d'actions est donné par la collectivité des associés. Président : Mme Cécile ZANETTI née HECHINGER, demeurant 421, route du Cottet - Theize (69620) Immatriculation : Au RCS de Villefranche-Tarare Pour avis, la présidence

Avis est donné de la constitution d'une Société civile de moyens à capital variable en date à Lyon

du 30/07/2019 dénommée **SCM EndocPed**, au capital statutaire de 100 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, au capital effectif de 1/10ème du capital statutaire, au capital minimum de 10 euros, dont le siège social est situé 39, chemin de la Vernique (69130) Ecully dont le siege social est situe 39, chemin de la vernique (69130) Eculiy, et ayant pour objet social de faciliter les activités professionnelles de ses membres, sans pouvoir elle-même exercer leur profession et tout en respectant leur indépendance morale et technique. Sa durée est de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Gérance : Mme Emily BEAUFILS demeurant 41, avenue Victor Hugo (69160) Tassin-la-Demi-Lune, Mme Mélanie DAVAL COTE demeurant 937, chemin du Four (69270) Cailloux-sur-Fontaines et Mme Emilie DOYE demeurant 1 houlevard des Tchécoslovagues (69007) Lyon promée demeurant 1, boulevard des Tchécoslovaques (69007) Lyon, nommée sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de Lyon.